

LÉGENDE	
1	PROMENADE DES GOUVERNEURS
2	GLISSADE
3	SECTION AMOVIBLE POUR ACCÈS SOUS LA TERRASSE
4	MUR DE SOUTÈNEMENT
5	VOÛTE ÉLECTRIQUE
6	MONUMENT DE CHAMPLAIN
7	GLISSADE HIVERNALE
8	KIOSQUE FRONTENAC
9	KIOSQUE LORNE
10	KIOSQUE PRINCESSE LOUISE (Au 1884 Inc)
11	KIOSQUE VICTORIA
12	KIOSQUE DUFFERIN
13	KIOSQUE PLESSIS

DIMENSIONS			
SECTION	LONGUEUR	LARGEUR	SUPERFICIE
1 à 9	±160	±40	±4 000
10 à 23	±260	±55	±14 300
23 à 33	±200	±40	±8 000
33 à 44	±220	±65	±14 300
44 à 55	±220	±55	±12 100
55 à 71	-	-	±12 865

Note: Toutes les superficie et ou dimentions sont à titre informatif et doivent être validé par le prestataire de services.

NOTES GÉNÉRALES :

EXÉCUTION DES TRAVAUX / UTILISATION DES LIEUX

- IL EST STRICTEMENT DÉFENDU D'ENVOYER DE LA NEIGE DANS LA FALAISE PAR-DESSUS LE GARDE-CORPS DE LA TERRASSE DUFFERIN. LA SEULE ZONE D'ACCUMULATION DISPONIBLE POUR LES FINS D'OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT EST INDIQUÉE EN BLEU AU PLAN. SUITE À DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLE, SI LE DÉNEIGEMENT ET REQUIS PENDENT LES HEURES D'OPÉRATIONS DE LA GLISSADE, UNE ZONE D'ACCUMULATION **SECONDAIRE** EST PRÉVU AU PLAN;
- L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER UN DÉNEIGEMENT ET UN SABLAGE ADÉQUAT (AVEC PARCIMONIE) DE SA ZONE, ET CELA À LA SATISFACTION DE L'AGENCE. L'UTILISATION DE SEL DE DÉGLAÇAGE OU AUTRE SUBSTANCE POUVANT ENDOMMAGER LES SURFACES N'EST PAS PERMISE. L'UTILISATION DE SEL DÉGLAÇANT EST INTERDITE SUR LA TOTALITÉ DU SITE. LE SABLE UTILISÉ SUR LA SURFACE AUTORISÉE LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE RAMASSÉ EN FIN DE SAISON, AU PLUS TARD LE 15 AVRIL DE L'ANNÉE EN COURS ET ÉVACUÉ HORS DU SITE CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR;
- L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES OPÉRATIONS SUR LE SITE DE MANIÈRE À NE PAS NUIRE AUX ACTIVITÉS DES AUTRES INTERVENANTS.

MACHINERIE / ÉQUIPEMENT / CAPACITÉ PORTANTE

- UTILISER DE L'ÉQUIPEMENT LÉGER POUR LE DÉNEIGEMENT. AUCUN VÉHICULE LOURD NE DEVRA CIRCULER SUR LA TERRASSE DUFFERIN PUISQUE LA CAPACITÉ PORTANTE DE CELLE-CI EST LIMITÉE;

- ÉQUIPEMENTS D'UN POIDS TOTAL MAXIMUM DE 3500 LBS (TOUTES CHARGES INCLUSES) SONT AUTORISÉ SUR LA TERRASSE DUFFERIN INCLUANT CERTAINES ZONES À FAIBLE CAPACITÉ PORTANTE. // ÉQUIPEMENT D'UN POIDS TOTAL MAXIMUM DE 4400 LBS AYANT UNE DISTANCE MINIMALE ENTRE 2 ROUES DE 1,2 MÈTRES (TOUTES CHARGES INCLUSES) SONT AUTORISÉ SUR LA TERRASSE DUFFERIN SAUF DANS LES ZONES À FAIBLE CAPACITÉ PORTANTE, DANS LA ZONE NON ENTRETENUE ET À MOINS DE DEUX (2) MÈTRES DES GARDE-CORPS DE LA TERRASSE. SE RÉFÉRER À L'ANNEXE A PARAGRAPHE 2.1.13 POUR LES DÉTAILS. // LES ZONES À FAIBLE CAPACITÉ PORTANTE SONT REPRÉSENTÉES SCHÉMATIQUEMENT AU PLAN DE L'APPENDICE II (POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT, LA LOCALISATION EXACTE PEUT ÊTRE FOURNIE APRÈS ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES BESOINS OPÉRATIONNELS). DES RESTRICTIONS D'ÉQUIPEMENT PEUVENT S'APPLIQUER;**

- L'ÉQUIPEMENT UTILISÉ DEVRA ÊTRE ÉQUIPÉ DE PROTECTIONS, TEL QUE DES PATINS DE TÉFLON AFIN DE PROTÉGER LE PONTAGE DE LA TERRASSE. UN DÉNEIGEMENT MANUEL POURRAIT ÊTRE REQUIS PRÈS DES BÂTIMENTS, STRUCTURES OU AUTRES. L'ENTREPRENEUR SERA TENU ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE OU BRIS FAIT À LA PROPRIÉTÉ DE L'AGENCE DURANT L'EXÉCUTION DE SES TRAVAUX, QU'ILS SOIENT OCCASIONNÉS PAR SON PERSONNEL, SON ÉQUIPEMENT OU AUTRES AU NIVEAU DES BÂTIMENTS, DU TERRAIN ET DES COMPOSANTES.

MESURES ENVIRONNEMENTALES / DÉVERSEMENT

- AVOIR À DISPOSITION TOUT LE MATÉRIEL ABSORBANT NÉCESSAIRE POUR CHACUN DES ÉQUIPEMENTS CONTENANT UNE MATIÈRE POUVANT ÊTRE DÉVERSÉE. ÊTRE EN MESURE D'Y AVOIR ACCÈS RAPIDEMENT EN CAS DE DÉVERSEMENT. TOUTS DÉVERSEMENTS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS AU REPRÉSENTANT DE L'AGENCE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET À L'AGENTE DE SOUTIEN TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE AU 418-563-5890;

- IL EST INTERDIT DE DISPOSER LES DÉBRIS OU DÉCHETS DANS LA NATURE ENVIRONNANTE. LES DÉBRIS ET REBUTS ÉMANANT DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DEVRONT ÊTRE IMMÉDIATEMENT ÉVACUÉS HORS DU SITE, LE CAS ÉCHÉANT.

STATIONNEMENT / ACCESSIBILITÉ AU SITE

- UNIQUEMENT PENDANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT DES INSTALLATIONS DE PARCS CANADA, LA ZONE DE STATIONNEMENT AUTORISÉE SE TROUVE DIRECTEMENT À CÔTÉ DU CHÂTEAU FRONTENAC, SUR LES TERRAINS DE PARCS CANADA TEL QU'INDIQUÉ EN VERT AU PLAN. LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE N'EST PAS EXCLUSIVE À L'ENTREPRENEUR. SON UTILISATION DOIT PERMETTRE L'ACCÈS À PLUSIEURS VÉHICULES ET NE DOIT PAS ENTRAVER L'ACCÈS AU SITE;**

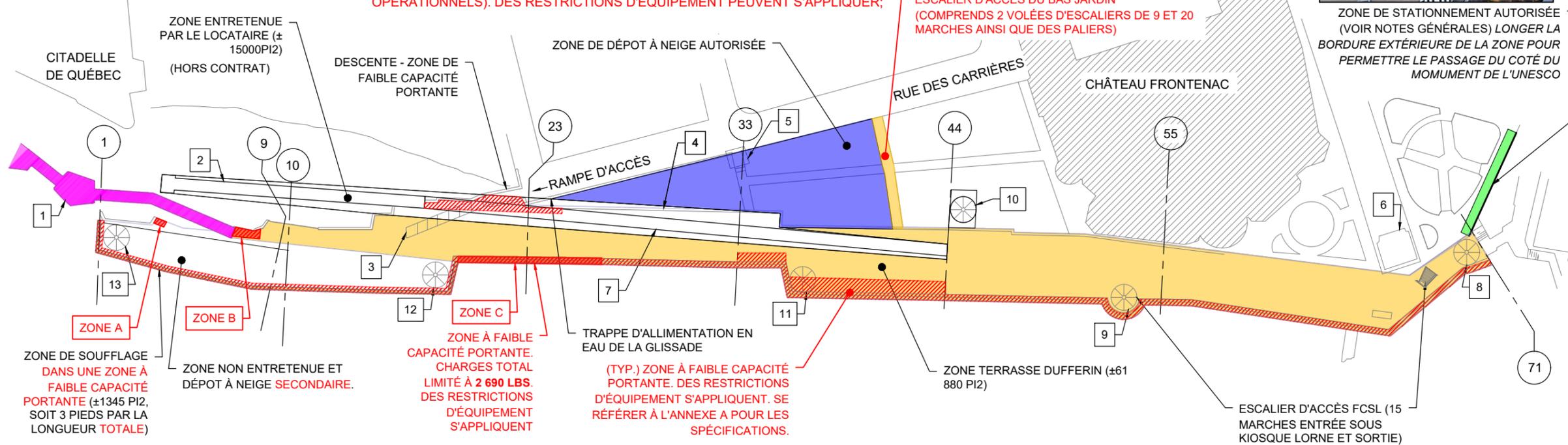
- AUCUN VÉHICULE NON AUTORISÉ N'EST PERMIS SUR LA TERRASSE DUFFERIN.**



ESCALIER D'ACCÈS DU BAS JARDIN (COMPREND 2 VOLÉES D'ESCALIERS DE 9 ET 20 MARCHES AINSI QUE DES PALIERS)



ZONE DE STATIONNEMENT AUTORISÉE (VOIR NOTES GÉNÉRALES) LONGER LA BORDURE EXTÉRIEURE DE LA ZONE POUR PERMETTRE LE PASSAGE DU CÔTÉ DU MOMUMENT DE L'UNESCO



PRÉCISION POUR ZONE À FAIBLE CAPACITÉ PORTANTE INFÉRIEUR À 3500 LBS

ZONE	CHARGES MAXIMALE TOTAL LIMITE	RESTRICTION D'ÉQUIPEMENT ET SPÉCIFICATIONS
A	1880 LBS	DES RESTRICTIONS D'ÉQUIPEMENT S'APPLIQUENT.
B	3315 LBS	DES RESTRICTIONS D'ÉQUIPEMENT S'APPLIQUENT. CORESPOND AU BAS DE L'ESCALIER DE LA PROMENADE DES GOUVERNEURS.
C	2690 LBS	DES RESTRICTIONS D'ÉQUIPEMENT S'APPLIQUENT.

MODIFICATION 001 20-09-2023

ÉMIS POUR SOUMISSION 07-06-2023

Modification Date

A. No du detail A. Detail No
B. Localisation B. Localisation
C. Sur feuille No C. On sheet No

Dessine par: KAREN CHAMPAGNE
Drawn by: 27 mars 2023

Verifie par: CHARLES-ÉRIC POULIOT
Checked by: 31 mai 2023

Charge de projet: CHARLES-ÉRIC POULIOT
Project manager by: 27 mars 2023

Projet: L.H.N. DU CANADA
Project: DES FORTIFICATIONS-DE-QUEBEC

TERRASSE DUFFERIN

ZONE DE DENEIGEMENT

TERRASSE DUFFERIN

Titre du dessin: VUE EN PLAN
Drawing title:

Date: MAI 2023
Feuille:

Echelle: NAE
Scale: 1/1

Ref. Consultant: 0000
Ref. Consultant: Sheet:

No de reference: Minist re:
Reference no Ministry:

APPENDICE II